



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL CGT DES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

LETTRE OUVERTE

**PRIME DE REVALORISATION : Des avancées qui restent à
confirmer ... et toujours des oubliés.**

Avignon, le 09 mai 2022

**Madame la Présidente du Département du Vaucluse
Hôtel du Département
Rue Viala
CS60516
84909 AVIGNON cedex 9**

Objet : Prime de revalorisation Secteur social et médico-social.

Madame la Présidente,

Les décrets ont été publiés vendredi 29 avril 2022. La somme des cadres d'emplois qui pourrait bénéficier de cette prime est importante, mais la déception est là. Des versements de la prime à compter du mois de juin (avec effet rétroactif depuis avril) sont légiférés dans la Fonction publique hospitalière et d'Etat ... Mais pas dans la fonction publique territoriale.

En effet, cette prime reste avant tout soumise à délibération des collectivités.

1.6 millions de professionnels du secteur du soin et de l'accompagnement ont déjà vu leurs salaires et rémunérations augmentés, la majorité relevant de la fonction publique hospitalière et du soin. Cette situation d'une extrême iniquité a provoqué pour l'ensemble des agents de filière sociale et médico-sociale de la fonction publique territoriale, déjà à bout de souffle, une colère qui ne cesse de s'amplifier ainsi qu'une fuite sans précédent vers la fonction publique hospitalière ou le secteur privé.

Au vue des difficultés de recrutement, de l'iniquité de traitement en fonction des lieux d'exercice et des mobilisations, vous ne pouvez fermer les yeux sur la triste réalité des conditions de travail et de rémunération des professionnels du social et du Médico-social.

A l'appel de la fédération CGT des services publics et d'une large intersyndicale, les grèves et manifestations des travailleurs sociaux et médico-sociaux se multiplient et s'amplifient. Les agents de ces secteurs se sont fortement mobilisés.

Nous avons interpellé vos services dès la parution du décret, afin de connaître votre feuille de route sur ce dossier pour savoir comment cela se traduira au Département du Vaucluse. Nous n'avons à ce jour pas de réponse.

Syndicat Départemental Cgt des personnels du Département du Vaucluse

La CGT dans un premier temps revendique le versement de l'intégralité de cette prime à l'ensemble des professionnels titulaires et contractuels cités dans le décret.

Pour la fonction publique territoriale nous soulignons que c'est bien l'ensemble des cadres d'emploi de la filière sociale et médico-sociale qui est concerné par l'impérieuse nécessité de revalorisation des traitements. Sans oublier les assistants familiaux et maternels, toujours dépourvus de cadre d'emplois, mais travailleurs sociaux et médico-sociaux à part entière.

Cependant, les agents relevant des filières administratives et techniques travaillant au sein d'un service social ou médico-social devraient, toujours dans un souci d'équité voir également leurs traitements augmentés. Qu'en est-il des projets du gouvernement pour ces derniers.

Il est aussi de votre responsabilité d'interpeller le gouvernement en ce sens.

En 2022 la prime de revalorisation... et dès 2023 : le Complément de Traitement Indiciaire qui aura l'avantage, contrairement à la prime, d'être pris en compte à part entière dans le calcul de la retraite.

La CGT avec les agents continuera le combat pour une revalorisation immédiate et significative des traitements pour l'ensemble des agents.

Dans l'attente d'une mise en œuvre imminente des mesures de revalorisations en faveur des agents cités dans le décret, nous vous adressons, Madame la Présidente, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Laurent Vergès

Secrétaire Général